Commune de LUZECH	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH**	**Délibération**
		N° 2025_7_1

Convocation du 16 septembre 2025
Le 23 septembre 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Claudine AUDOIN
M. Gérard ALAZARD
Mme Delphine AZNAR
M. Pierre BALTENWECK
Mme Christine CALVO

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Benoît FABRE
Mme Delphine AZNAR a donné procuration à M. Patrice CASTANIER
M. Pierre BALTENWECK a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE
Mme Christine CALVO a donné procuration à M. Bernard PIASER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Patrice CASTANIER

LA SÉANCE EST OUVERTE

Délibération n° 2025_7_1 : Décision modificative n°2025-02 Budget Communal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 janvier 2025, le Conseil municipal a approuvé une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la Tour de Luzech. Un arrêté portant attribution d'une subvention d'un montant de 101 466,03 €, nous a été notifié le 03 septembre 2025, il convient donc d'inscrire cette subvention au budget communal. (Compte 1321 – Subvention d'investissement Etat et établissements nationaux) Opération n°194 – Tour de Luzech.

Pour assurer l'équilibre du budget, il est suggéré de procéder aux modifications suivantes, en lien avec la recette mentionnée précédemment :

Inscription en dépense d'un montant de 7 000 € au chapitre 16 (Dettes financières), afin de couvrir les échéances de l'emprunt contracté pour les travaux de mise en accessibilité de la Tour de Luzech et augmentation en dépense du compte 21318 ("Constructions – Autres bâtiments publics"), au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) Opération n°194 pour un montant de 94 466,03 € afin d'assurer l'équilibre.

Lors de l'adoption du budget 2025, les travaux de mise en accessibilité de la tour ont été initialement enregistrés au compte 2313 – Immobilisations en cours.

À la suite d'échanges avec le service de gestion comptable de Gourdon, il apparaît nécessaire de corriger cette imputation. Ces travaux doivent en effet être portés au compte 21318 – Immobilisations corporelles, dans le cadre de l'opération 194.

Modification proposée :

- Augmenter le Chapitre 21 compte 21318 de 500 000 €,
- Diminuer le Chapitre 21 compte 2313 de 500 000 €.

Cette modification permettra d'assurer une traçabilité conforme aux règles comptables applicables aux collectivités territoriales.

Lors de l'adoption du budget 2025, il a été acté l'acquisition d'un tracteur pour un montant total de 37 800 €, correspondant au prix négocié après déduction de la valeur de reprise d'un ancien matériel pour un montant de 12 500 €.

Afin de comptabiliser ce tracteur à sa valeur brute d'entrée dans le patrimoine communal, il est nécessaire

- D'ouvrir un crédit supplémentaire au compte 21828 (Immobilisations corporelles en cours) pour un montant de 12 500 €,
- D'inscrire la reprise au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) pour le même montant.

Cette opération permet de refléter fidèlement la valeur initiale de l'immobilisation dans les comptes de la collectivité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de décision modificative n° 2025-02 de l'année 2025 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - En dépenses : 00 000,00 €,
  - En recettes : 00 000,00 €,
- Section d'investissement :
  - En dépenses : 113 966,03 €,
  - En recettes : 113 966,03 €.

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°02 du budget principal de l'année 2025 de 113 966,03 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- D’inscrire les recettes et les dépenses selon les éléments rappelés ci-dessus à savoir :

	Dépenses			Recettes		
Section	Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Investissement	21	21318 OP 194	500 000.00 €	024	024	12 500.00 €
Investissement	23	2313 OP 194	-500 000.00 €	13	1321 OP 194	101 466.03 €
Investissement	21	21828	12 500.00 €			
Investissement	16	1641	7 000.00 €			
Investissement	21	21318	94 466.03 €			
Totale			**113 966.03 €**			**113 966.03 €**

- De voter la décision modificative n° 2025-02 de l'année 2025 :
  - Par nature et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
  - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",
- D’adopter la décision modificative n° 2025-02 relative à l’exercice comptable 2025 du budget principal de la Commune, telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- D’inscrire les recettes et les dépenses selon les éléments rappelés ci-dessus à savoir :

	Dépenses			Recettes		
Section	Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Investissement	21	21318 OP 194	500 000.00 €	024	024	12 500.00 €
Investissement	23	2313 OP 194	-500 000.00 €	13	1321 OP 194	101 466.03 €
Investissement	21	21828	12 500.00 €			
Investissement	16	1641	7 000.00 €			
Investissement	21	21318	94 466.03 €			
Totale			**113 966.03 €**			**113 966.03 €**

- De voter la décision modificative n° 2025-02 de l'année 2025 :
    - Par nature et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
    - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",
- D’adopter la décision modificative n° 2025-02 relative à l’exercice comptable 2025 du budget principal de la Commune, telle que présentée ci-dessus.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 10 Procurations : 5	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 24/09/2025 DATE DE MISE EN LIGNE : 25/09/2025	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER